

Enquête n°67 « Dispositifs de validations des acquis dans l'enseignement supérieur »

Présentation de l'enquête et des nouveautés 2023

La sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) de la DGESIP réalise l'enquête n°67 qui porte sur la validation des acquis de l'enseignement supérieur.

Ce questionnaire à destination des établissements de l'enseignement supérieur public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) vise à recenser les activités de validation des acquis en leur sein (VAPP & VAE) durant l'année civile 2022.

Cette enquête, non reconduite depuis 2020, est renouvelée cette année et légèrement simplifiée par rapport aux précédentes éditions dans le but de :

- Renseigner les besoins métiers au sein du MESR et d'évaluer les dispositifs de validation des acquis
- Harmoniser son questionnaire avec l'enquête conduite par le Ministère du Travail et la DARES
- Moderniser l'outil de collecte avec l'utilisation d'un nouvel outil développé par la DGESIP et le SIES : #dialogue.

L'enquête 67 concerne plus particulièrement le champ des établissements universitaires publics et assimilés (y compris IUT, INP), des écoles et grands établissements publics et du Cnam. **Ces établissements doivent inclure leurs composantes et instituts internes dans leur saisie.**

Les écoles et autres grands établissements publics (hors universités et INP) ne doivent renseigner l'enquête que pour les diplômes et titres délivrés ou visés en propre dans leurs établissements.

Pour en savoir plus sur les dispositifs de validation des acquis au sein du MESR :

[Note D'information du SIES 20.17](#)

Schéma du questionnaire

- Identité du répondant/référent VAE/VAPP
- Recensement de la présence (ou non) de VAE ou VAPP en 2022
- Recensement des activités VAPP selon le genre, le diplôme visé, le statut d'emploi, étapes de la procédure du dépôt de la demande à la décision du jury (VAPP accordée ou refusée).
- Recensement des activités de VAE : ses financements et ses durées
- Recensement des activités de VAE avant décision (recevabilité, examen du jury) selon l'âge
- Recensement des activités de VAE avant décision (recevabilité, examen du jury) selon le genre
- Recensement des activités de VAE avant décision (recevabilité, examen du jury) selon le statut d'emploi
- Recensement des activités de VAE avant décision (recevabilité, examen du jury) selon le diplôme visé et obtenu dernièrement par les candidats
- Recensement des VAE totales (après examen du jury)
- Recensement des VAE partielles (après examen du jury)

- Recensement des VAE refusées (après examen du jury)
- Recensement des VAE partielles et totales selon le statut d'emploi
- Recensement des diplômes les plus demandées en VAE & focus sur les VAE collectives

Spécificité du questionnaire #dialogue

Des filtres sont présents afin de n'afficher que les questions et modalités relatives à la situation de votre établissement, à tout moment vous pourrez rectifier votre saisie précédente et réactualiser cette affichage. **Merci de prêter attention aux filtres cochés aux moments suivants : BQ1, BQ2, CQ2, DQ1, FQ3, IQ1 & KQ2 (voir détail dès la p.5)**

Des règles de formats et de cohérence entre les différents tableaux ont été mis en place ; merci de prêter attention à ces éléments de contrôle.

Pour la majorité des tableaux, des totaux sont automatiquement calculés – néanmoins, **les répondants sont invités à vérifier la cohérence interne et inter-tableaux de ces totaux.**

Par ailleurs, certaines questions ont été rendues obligatoires et seule la saisie totale (y compris à 0) de ces questions rend possible la poursuite du questionnaire à ces instants.

Des espaces de commentaire sont prévus afin de permettre aux répondants de préciser certaines informations (qualité de leurs données et de leurs extractions, spécificité de leur structure etc.). Nous invitons les répondants à s'en saisir afin d'améliorer nos outils de collecte et de prendre en compte leurs retours.

Spécificité du champ et définitions

Les questions CQ1 à CCOM **ne concernent que les publics ayant déposé une demande de validation des acquis professionnels (VAPP)** pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (cf. Arts. D613-38 à D613-50 du code de l'éducation).

Les questions DQ1 et suivantes **ne concernent que les données relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE)** telle que définie par l'article L6411-1 du code du travail.

Le dépôt du dossier de recevabilité et la décision favorable de recevabilité **sont deux étapes distinctes dans la démarche d'une demande de VAE.**

Définition :

- *Dossiers de recevabilité déposés durant l'année civile :*
Le candidat à la VAE a déposé un dossier de recevabilité sur la base du CERFA n°12818*02 mais à ce stade de la démarche, on ne sait pas si la demande du candidat sera ou non déclarée recevable.
- *Dossiers de recevabilité ayant reçu un avis favorable durant l'année civile :*
Un avis favorable donné au dossier de recevabilité autorise le candidat à poursuivre la démarche de demande de VAE au regard du diplôme visé.
Tout dépôt d'un dossier de recevabilité ne débouchant pas nécessairement sur une réponse favorable, il est important de bien distinguer les 2 étapes.
- *Dossiers de VAE examinés par le jury :*

On comptabilise ici les demandes de validation examinées par un jury en 2022, entre le 01/01/2022 et le 31/12/2020. A ce stade de la démarche, on ne connaît pas la décision du jury.

La comparaison des effectifs des différentes étapes permettra d'apprécier les difficultés rencontrées pour chacune d'entre elles.

- *Diplômes à l'entrée, visé (et obtenu) dans le cadre de la demande de validation :*
 - Les nomenclatures demandées [sont celles des niveaux européens](#) et des nomenclature de diplomation française (LMD en particulier).
 - Le diplôme à l'entrée : diplôme le plus élevé justifié par le candidat (selon les niveaux présentés ci-dessus) au moment de sa demande
 - Le diplôme visé en VAPP : diplôme d'accès (*exemple : demande de dispense de diplôme requis pour l'accès en DUT*)
 - Le diplôme visé en VAE : diplôme pouvant être obtenu à l'issue de la demande (sous réserve de recevabilité puis d'examen du dossier le cas échéant)
- *Accompagnement :* L'Accompagnement se distingue du dossier et de la demande déposée par le candidat à une VAPP ou une VAE

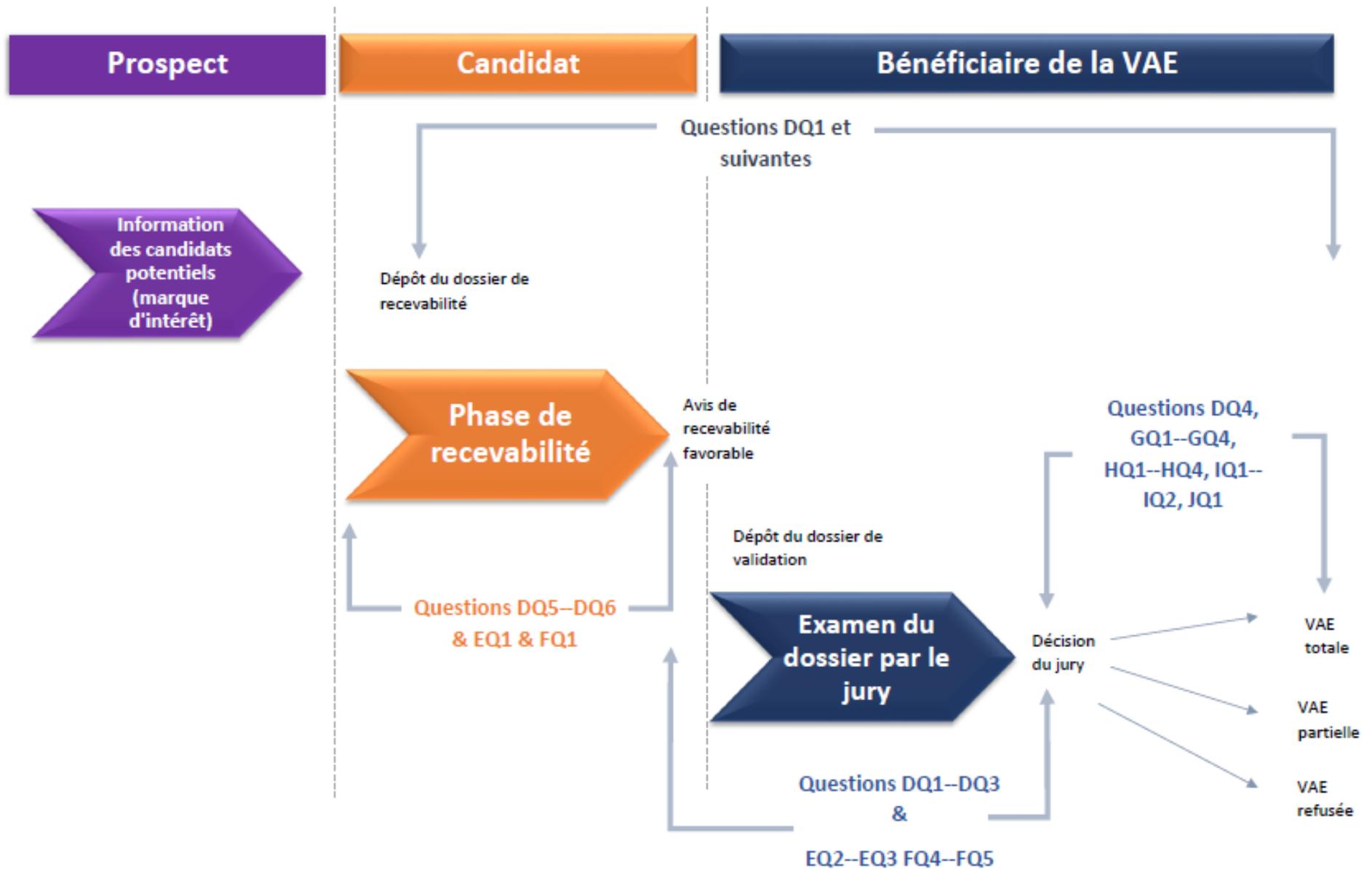
- *Durée du parcours de VAE (Question DQ4) :*

Pour améliorer la qualité du service rendu au public, il est fondamental de connaître et de maîtriser les délais de la procédure de VAE. Pour ce faire, il vous est demandé d'indiquer la durée minimum, la durée maximum, le nombre de bénéficiaires, la durée moyenne et la durée médiane (cf. l'onglet du questionnaire « calcul moyenne »), pour les étapes suivantes de la procédure :

 1. Entre le dépôt du dossier de recevabilité et l'avis favorable
 2. Entre l'avis favorable et l'examen du dossier par le jury de VAE
 3. Entre la décision du jury de VAE et l'obtention d'une VAE totale pour une VAE partielle
 4. Temps nécessaire à l'obtention d'un ou plusieurs financements.

[Un fichier Excel de méthodologie de calcul est joint à cette enquête pour vous aider et est téléchargeable depuis #dialogue](#)

La démarche VAE en 2022 : étapes & équivalence au sein du questionnaire



Questionnaire 2023

Référent VAE/VAPP de l'établissement

AQ1 : Quel est le référent principal VAE/VAPP de votre établissement à contacter ?

Nom : LEMOINE

Prénom : Emmanuelle

AQ2 : Adresse mail à privilégier : elemoine@parisnanterre.fr

AQ3 : Numéro de téléphone du référent : 01 40 97 71 35

Les dispositifs de validation proposés par votre service de formation continue

Si vous n'avez pas reçu de demandes de VAPP ou de VAE en 2022, indiquez « Non ». Vous serez invités à fermer le questionnaire.

BQ1 : Durant l'année civile 2022 (1), votre service de formation continue a-t-il reçu et examiné des demandes de VAPP tel que défini par les arts. D613-38 à D613-50 du code de l'éducation ? (Oui/Non) OUI

BQ2 : Durant l'année civile 2022 (1), votre service de formation continue a-t-il reçu et examiné des demandes de VAE tel que défini par l'article L6411-1 du code du travail ? (Oui/Non) OUI

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022

Les dispositifs VAPP en 2022

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ1 = « Oui »

CQ1 : Répartition des demandes de dispense de diplôme (VAPP) selon le genre des candidats en 2022 (1):

Champ : Adultes en reprise d'études uniquement.

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022

	Homme	Femme
Demandes déposées par le candidat	11	38
Demandes examinées par la commission de validation	11	38

CQ2 : Quels ont été les diplômes visés par les demandes de dispense VAPP en 2022 ? :

Diplôme visé	Oui (x)	Non (x)
Baccalauréat		X
BUT	X	
DUT-DEUST-DNTS	X	
Licence professionnelle (LMD)	X	
Licence (LMD)	X	
Master (LMD)	X	
Diplôme d'ingénieur		X
Doctorat (LMD)	X	
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP		X
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP		X

CQ3 : Nombre de demandes de dispense de diplôme déposées par le candidat selon le diplôme visé et genre en 2022 (1):

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses en CQ2

Champ : Adultes en reprise d'études uniquement.

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022.

Diplôme visé	Homme	Femme
Baccalauréat		
BUT		
DUT-DEUST-DNTS		
Licence professionnelle (LMD)	3	3
Licence (LMD)	5	27
Master (LMD)	2	8
Diplôme d'ingénieur		
Doctorat (LMD)	1	
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP		

CQ4 : Nombre de personnes ayant obtenu une dispense de titre ou de diplôme requis à l'accès en : (1):

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses en CQ2

Champ : Adultes en reprise d'études uniquement.

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022.

Diplôme visé	Homme	Femme
Baccalauréat		
BUT		
DUT-DEUST-DNTS		
Licence professionnelle (LMD)	3	2
Licence (LMD)	4	5
Master (LMD)	2	0
Diplôme d'ingénieur		
Doctorat (LMD)	1	0
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP		

CQ5 : Nombre de personnes ayant obtenu une dispense de titre ou de diplôme requis sous réserve de validations par diplôme visé et genre en 2022 (1)

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses en CQ2

Champ : Adultes en reprise d'études uniquement.

Dossiers de VAPP accordés sous réserve d'autres validations (VAPP partielle telle que possible au CNAM notamment)

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022.

Diplôme visé	Homme	Femme
Baccalauréat		
BUT		
DUT-DEUST-DNTS		
Licence professionnelle (LMD)		
Licence (LMD)		
Master (LMD)		
Diplôme d'ingénieur		
Doctorat (LMD)		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP		

Diplôme visé	Homme	Femme
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP		

CQ6 : Nombre total de candidats pour lesquels la dispense a été refusée selon le diplôme visé et genre en 2022 (1)

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses en CQ2

Champ : Adultes en reprise d'études uniquement.

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022.

Diplôme visé	Homme	Femme
Baccalauréat		
BUT		
DUT-DEUST-DNTS		
Licence professionnelle (LMD)	0	1
Licence (LMD)	1	22
Master (LMD)	0	4
Diplôme d'ingénieur		
Doctorat (LMD)	0	0
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP		

CQ6 : Répartition des bénéficiaires d'une VAPP selon le statut d'emploi et le genre en 2022 (1):

Champ : Adultes en reprise d'études uniquement.

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés avant 2022.

	Homme	Femme
Actifs "occupés"	7	26
Actifs "demandeurs d'emploi"	4	11
Inactifs	0	1

CCOM : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs à vos données VAPP (spécificités de votre établissements, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.) ?

--

Les VAE en 2022 : Financements et durée

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

DQ1 : Quelles sont les sources de financements des VAE ?

Champ : Sont comptabilisés tous les dossiers examinés par un jury de VAE au cours de l'année 2022 (sans les préconisations post-jury).

Ne pas comptabiliser dans "Autres" les sources de financements non-connues

Financements	Oui (x)	Non (x)
Gestionnaires des fonds de la formation professionnelle	x	
Fonds d'assurance de formation des non-salariés		x
Fonds publics pour la formation des agents du service public	x	
Fonds publics pour la formation de publics spécifiques (Europe, État, conseils régionaux, Pôle	x	

Emploi, autres ressources publiques)		
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	X	
Contrats conclus avec d'autres prestataires de VAE	X	
Entreprises	X	
Autre		X

DQ2 : Précisez les autres sources de financements des VAE

Remarque : Cette question n'est active que si DQ1 = « Oui »

--

DQ3 : Répartition globale des financements des bénéficiaires d'une VAE en 2022 :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses en DQ1

Financements	Répartition en pourcentage (%)
Gestionnaires des fonds de la formation professionnelle	35%
Fonds d'assurance de formation des non-salariés	0
Fonds publics pour la formation des agents du service public	0
Fonds publics pour la formation de publics spécifiques (Europe, État, conseils régionaux, Pôle Emploi, autres ressources publiques)	17%
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	23%
Contrats conclus avec d'autres prestataires de VAE	15%
Entreprises	10%
Autre	0

Champ : La somme en colonne doit être égale à 100 %. Ne renseignez que des entiers, faites l'arrondi si nécessaire.

Il s'agit des taux nets : ne pas prendre en compte les cas où le financeur n'est pas connu

Sont comptabilisés tous les dossiers examinés par un jury de VAE au cours de l'année 2022 (sans les préconisations post-jury).

DQ4 : Durée des étapes dans la procédure de VAE après examen par un jury :

Remarque : sur la méthodologie du calcul des moyennes et médianes, voir le document méthodologique accompagnant le guide de collecte et téléchargeable dans l'application

Champ : Sans les préconisations post-jury.

(1) Y compris les avenants au contrat de départ.

(2) Il s'agit de l'avis favorable qui autorise à entrer dans le dispositif : pour les établissements qui ne font pas la recevabilité pédagogique, il s'agit de la recevabilité administrative.

	Durée minimum (en jours)	Durée maximum (en jours) (1)	Durée moyenne	Durée médiane	Nombre de bénéficiaires pris en compte pour le calcul
Entre le dépôt du dossier de recevabilité et l'avis favorable de recevabilité (2)	1	347	39.5	14	87

	Durée minimum (en jours)	Durée maximum (en jours) (1)	Durée moyenne	Durée médiane	Nombre de bénéficiaires pris en compte pour le calcul
Entre l'avis favorable (2) de recevabilité et l'examen du dossier par le jury de VAE	132	1121	475	453	43
Si VAE partielle accordée : entre la décision du jury de VAE et l'obtention d'une VAE totale suite à des préconisations	25	245	148	161	4
Pour l'obtention d'un ou plusieurs financements	22	275	89	70	26

DQ5 : Les accompagnements proposés :

Type d'accompagnement	Oui (x)	Non (x)
Votre structure propose-t-elle un accompagnement avant le dépôt du dossier de recevabilité ?		X
Votre structure propose-t-elle un accompagnement après le dépôt du dossier de recevabilité ?	X	
Faites-vous appel à un prestataire extérieur pour dispenser tout ou partie de l'accompagnement ?	X	
L'accompagnement se fait-il par une approche individuelle ?	X	
L'accompagnement se fait-il par des réunions collectives ?	X	
L'accompagnement se fait-il de façon mixte : approche individuelle et réunion collective	X	

DQ6 : Nombre de candidats accompagnés :

Remarque : Les modalités affichées dépendent de la réponse cochée en DQ5

Champ : Candidats dont l'accompagnement est achevé en 2022

Type d'accompagnement	Nombre de candidats accompagnés
avant le dépôt du dossier de recevabilité ?	0
après le dépôt du dossier de recevabilité ?	39
par un prestataire extérieur pour dispenser tout ou partie de l'accompagnement ?	8
par une approche individuelle ?	3
par des réunions collectives ?	3
de façon mixte : approche individuelle et réunion collective	31

DCOM : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs à ces précédents éléments (spécificités de votre établissements, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.) ?

A l'université Paris Nanterre l'accompagnement VAE peut débuter tout au long de l'année. Le chiffre de 39 candidats accompagnés (accompagnement achevé en 2022) n'est donc pas représentatif du nombre total de personnes accompagnées en 2022 (candidat ayant été accompagnés en 2022 et dont l'accompagnement ne s'est achevé durant cette même année civile) : 98

Les VAE en 2022 – Âge des candidats à une VAE

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

Ce bloc de questionnaire concerne les dossiers déposés en 2022 lors de la période de recevabilité

EQ1 : Nombre de dossiers de recevabilité déposés par le candidat selon l'âge et le genre :

Champ : Il s'agit des dossiers qui ont été déposés ou dont la recevabilité est favorable en 2022.

Age	Homme	Femme
Moins de 25 ans	1	1
25 à 29 ans	5	5

Age	Homme	Femme
30 à 39 ans	15	21
40 à 49 ans	13	16
50 ans et plus	7	8

EQ2 : Nombre de dossiers de recevabilité ayant reçu un avis favorable selon l'âge et le genre :

Champ : Il s'agit des dossiers qui ont été déposés ou dont la recevabilité est favorable en 2022.

Age	Homme	Femme
Moins de 25 ans	0	0
25 à 29 ans	1	3
30 à 39 ans	12	11
40 à 49 ans	6	12
50 ans et plus	3	4

EQ3 : Nombre de demandes de VAE examinées par un jury :

Champ : Il s'agit des dossiers qui ont été déposés ou dont la recevabilité est favorable en 2022.

Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés ou déclarés recevables avant 2022.

Il n'y a donc pas de continuité entre les dossiers déposés, recevables et examinés.

Il s'agit bien ici des dossiers déposés en 2022 ceux recevables en 2022 et ceux examinés en 2022. Sont comptabilisés tous les dossiers examinés par un jury de VAE au cours de l'année 2022 (sans les préconisations post-jury).

	Homme	Femme
Moins de 25 ans	0	0
25 à 29 ans	1	0
30 à 39 ans	7	12
40 à 49 ans	4	10
50 ans et plus	4	5

Les VAE en 2022 – Statut d'emploi des candidats à une VAE

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

FQ1 : Nombre de dossiers de recevabilité ayant reçu un avis favorable selon le statut d'emploi et le genre :

Champ : Il s'agit des dossiers qui ont été déposés ou dont la recevabilité est favorable en 2022.

	Homme	Femme
Actifs "occupés"	17	26
Actifs "demandeurs d'emploi"	5	3
Inactifs	0	1

FQ2 : Nombre de demandes de VAE examinées par un jury selon le statut d'emploi et le genre :

Champ : Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déposés ou déclarés recevables avant 2022. Il n'y a donc pas de continuité entre les dossiers déposés, recevables et examinés.

Il s'agit bien ici des dossiers déposés en 2022 ceux recevables en 2022 et ceux examinés en 2022.

Sont comptabilisés tous les dossiers examinés par un jury de VAE au cours de l'année 2022 (sans les préconisations post-jury).

	Homme	Femme
Actifs "occupés"	12	22
Actifs "demandeurs d'emploi"	4	5
Inactifs	0	0

Les VAE en 2022 – Diplômes des candidats à une VAE

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

FQ3 : Quels diplômes peuvent être visé par les candidats à une VAE ?

Diplômes	Oui (x)	Non (x)
<i>DUT-DEUST-DNTS :</i>	X	
<i>BUT :</i>	X	
<i>Licence professionnelle (LMD)</i>	x	
<i>Licence (LMD) :</i>	x	
<i>Master (LMD) :</i>	x	
<i>Diplôme d'ingénieur :</i>		x
<i>Doctorat (LMD) :</i>	x	
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>		x
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau</i>		x

FQ4 : Nombre de dossiers de recevabilité favorables selon le niveau de formation à l'entrée en VAE :**Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3****Champ : Dossiers recevables en 2022****(1) Sans diplôme = ne possède aucun diplôme****(2) Ou équivalent**

	Sans diplômes (1)	Niv. infra 4 : CAP, BEP, (2)	Niv. 4 : Bac, ESEU, DAEU (2)	Niv. 5 : Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) (2)	Niv. 6 : Bac + 3 (Licence, Maitrise) (2)	Niv. 7 : Bac + 5 et plus (Master, Diplôme d'ingénieur) (2)	Niv. 8 : Bac + 8 (Doctorat LMD) (2)
<i>DUT-DEUST-DNTS :</i>							
<i>BUT :</i>							
<i>Licence professionnelle (LMD)</i>	0	0	2	10	5	0	0
<i>Licence (LMD) :</i>	0	0	3	3	2	0	0
<i>Master (LMD) :</i>	0	0	2	7	14	3	0
<i>Diplôme d'ingénieur :</i>							
<i>Doctorat (LMD) :</i>	0	0	0	0	1	0	0
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau</i>							

FQ5 : Nombre de demandes de VAE examinées par un jury de selon le niveau de formation à l'entrée en VAE (1) :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

Champ : Sont comptabilisés tous les dossiers examinés par un jury de VAE au cours de l'année 2022 (sans les préconisations post-jury)

(1) Les dossiers examinés en 2022 peuvent avoir été déclarés recevables avant 2022. Il n'y a donc pas de continuité entre les dossiers recevables et examinés

(2) Sans diplôme = ne possède aucun diplôme

(3) Ou équivalent

	Sans diplôme	Niv. infra 4 : CAP, BEP, ou équivalent	Niv. 4 : Bac, ESEU, DAEU ou équivalent	Niv. 5 : Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) ou équivalent	Niv. 6 : Bac + 3 (Licence, Maitrise) ou équivalent	Niv. 7 : Bac + 5 et plus (Master, Diplôme d'ingénieur) ou équivalent"	Niv. 8 : Bac + 8 (Doctorat LMD ou équivalent)
DUT-DEUST-DNTS :							
BUT :							
Licence professionnelle (LMD)	0	0	4	18	3	0	0
Licence (LMD) :	0	0	4	0	2	0	0
Master (LMD) :	0	0	0	1	6	5	0
Diplôme d'ingénieur :							
Doctorat (LMD) :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau							

FCOM : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs à ces précédents éléments (spécificités de votre établissements, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.) ?

Après l'examen du jury, les bénéficiaires de VAE totales

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

GQ1 : Nombre de bénéficiaires d'une VAE totale selon le diplôme obtenu et le genre en 2022 :

Diplôme visé et obtenu à l'issue de l'examen du jury

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

	Homme	Femme
DUT-DEUST-DNTS :		
BUT :		
Licence professionnelle (LMD)	5	9
Licence (LMD) :	0	3
Master (LMD) :	1	3
Diplôme d'ingénieur :		
Doctorat (LMD) :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :	2	
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau		

GQ2 : Nombre de bénéficiaire d'une VAE totale selon le diplôme visé et la discipline VAE en 2022 :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

Champ :

Diplôme visé et obtenu à l'issue de l'examen du jury

Seules les VAE délivrées après examen par un jury de VAE sont comptabilisées. Si dans votre établissement les domaines disciplinaires sont différents de ceux indiqués, merci de redistribuer vos candidats dans les catégories mentionnées dans le tableau. (1) Y compris information et communication. (2) Sciences de la nature et de la vie (SVTU).

	Droit Économie Gestion	Art Langues	Lettres Sciences humaines sociales (1)	Sciences et Technologie Santé (2)
DUT-DEUST-DNTS :				
BUT :				
Licence professionnelle (LMD)	8	1	5	2
Licence (LMD) :	2	0	1	0
Master (LMD) :	2	0	2	0

	Droit Économie Gestion	Art Langues	Lettres	Sciences humaines sociales (1)	Sciences et Technologie Santé (2)
Diplôme d'ingénieur :					
Doctorat (LMD) :					
DUT-DEUST-DNTS :					
BUT :					
Licence professionnelle (LMD)					
Licence (LMD) :					
Master (LMD) :					
Diplôme d'ingénieur :					
Doctorat (LMD) :					
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :					
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :					
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :					
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :					
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :					
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :					
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :					
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :					
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau					

GQ3 : Nombre de bénéficiaires d'une VAE totale après examen du jury selon le niveau de formation à l'entrée en VAE en 2022 (1) :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3
Champ : (1) Seules les VAE délivrées après examen par un jury de VAE sont comptabilisées
(2) Sans diplôme = ne possède aucun diplôme
(3) Ou équivalent

	Sans diplômes (2)	Niv. infra 4 : CAP, BEP, (3)	Niv. 4 : Bac, ESEU, DAEU (3)	Niv. 5 : Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) (3)	Niv. 6 : Bac + 3 (Licence, Maitrise) (3)	Niv. 7 : Bac + 5 et plus (Master, Diplôme d'ingénieur) (3)	Niv. 8 : Bac + 8 (Doctorat LMD) (3)
DUT-DEUST-DNTS :							

	Sans diplômes (2)	Niv. infra 4 : CAP, BEP, (3)	Niv. 4 : Bac, ESEU, DAEU (3)	Niv. 5 : Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) (3)	Niv. 6 : Bac + 3 (Licence, Maitrise) (3)	Niv. 7 : Bac + 5 et plus (Master, Diplôme d'ingénieur) (3)	Niv. 8 : Bac + 8 (Doctorat LMD) (3)
<i>BUT :</i>							
<i>Licence professionnelle (LMD)</i>	0	0	2	11	3	0	0
<i>Licence (LMD) :</i>	0	0	2	0	1	0	0
<i>Master (LMD) :</i>	0	0	0	1	2	1	0
<i>Diplôme d'ingénieur :</i>							
<i>Doctorat (LMD) :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>							
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau</i>							

GQ4 : Nombre de bénéficiaires d'une VAE totale après examen par un jury selon le statut d'emploi et le genre en 2022 :

Champ : Seules les VAE délivrées après examen par un jury de VAE sont comptabilisées.

	Homme	Femme
Actifs "occupés"	6	12
Actifs "demandeurs d'emploi"	2	3
Inactifs	0	0

GCOM : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs aux VAE totales au sein de votre établissement (spécificités de votre établissement, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.)

Après l'examen du jury, les bénéficiaires de VAE partielles

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

HQ1 : Nombre de bénéficiaires d'une VAE partielle selon le diplôme visé et le genre en 2022 :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

	Homme	Femme
DUT-DEUST-DNTS :		
BUT :		
Licence professionnelle (LMD)	4	5
Licence (LMD) :	1	2
Master (LMD) :	2	4
Diplôme d'ingénieur :		
Doctorat (LMD) :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau		

HQ2 : Nombre de bénéficiaire d'une VAE partielle selon le diplôme visé et la discipline VAE en 2022 :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

Champ : Seules les VAE délivrées après examen par un jury de VAE sont comptabilisées. Si dans votre établissement les domaines disciplinaires sont différents de ceux indiqués, merci de redistribuer vos candidats dans les catégories mentionnées dans le tableau. (1) Y compris information et communication. (2) Sciences de la nature et de la vie (SVTU).

	Droit Économie Gestion	Art Langues	Lettres	Sciences humaines sociales (1)	Sciences et Technologie Santé (2)
DUT-DEUST-DNTS :					
BUT :					

	Droit Économie Gestion	Art Langues	Lettres sciences sociales (1)	Sciences humaines et Technologie Santé (2)
<i>Licence professionnelle (LMD)</i>	8	0	1	0
<i>Licence (LMD) :</i>	0	0	2	1
<i>Master (LMD) :</i>	2	3	0	1
<i>Diplôme d'ingénieur :</i>				
<i>Doctorat (LMD) :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :</i>				
<i>Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau</i>				

HQ3 : Nombre de bénéficiaires d'une VAE partielle après examen du jury selon le niveau de formation à l'entrée en VAE en 2022 :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

Champ : (1) Seules les VAE délivrées après examen par un jury de VAE sont comptabilisées
(2) Sans diplôme = ne possède aucun diplôme
(3) Ou équivalent

	Sans diplôme: s (2)	Niv. infra 4 CAP, BEP, (3)	Niv. 4 Bac, ESEU, DAEU (3)	Niv. 5 Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) (3)	Niv. 6 Bac + 3 (Licence, Maîtrise) (3)	Niv. 7 : Bac + 5 et plus (Master, Diplôme d'ingénieur) (3)	Niv. 8 Bac + 8 (Doctorat LMD) (3)
<i>DUT-DEUST-DNTS :</i>							
<i>BUT :</i>							
<i>Licence professionnelle (LMD)</i>	0	0	2	7	0	0	0
<i>Licence (LMD) :</i>	0	0	2	0	1	0	0
<i>Master (LMD) :</i>	0	0	0	0	3	3	0
<i>Diplôme d'ingénieur :</i>							

	Sans diplôme : s (2)	Niv. infra 4 : CAP, BEP, (3)	Niv. 4 : Bac, ESEU, DAEU (3)	Niv. 5 : Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG) (3)	Niv. 6 : Bac + 3 (Licence, Maitrise) (3)	Niv. 7 : Bac + 5 et plus (Master, Diplôme d'ingénieur) (3)	Niv. 8 : Bac + 8 (Doctorat LMD) (3)
Doctorat (LMD) :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :							
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :							
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau							

HC0M : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs aux VAE partielles au sein de votre établissement (spécificités de votre établissement, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.)

--

Les VAE partielles et totales selon le statut d'emploi

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

IQ1 : Nombre de bénéficiaires d'une VAE partielle après examen par un jury selon le statut d'emploi et le genre en 2022 :

Champ : Seules les VAE délivrées après examen par un jury de VAE sont comptabilisées.

	Homme	Femme
Actifs "occupés"	6	9
Actifs "demandeurs d'emploi"	1	2
Inactifs	0	0

IQ2 : Nombre de dossiers de VAE accordés selon le type de contrat au moment de la décision de VAE en 2022 :

Remarque : la question n'est active que si des actifs « occupés » ont été renseignés en IQ1

Champ : Ne renseigner que les actifs occupés recensés en IQ1.

	VAE totales	VAE partielles
Non-salariés (indépendants, employeurs)	2	2
Salariés	13	43

IQ3 : Nombre de dossiers de VAE accordés selon le type de contrat pour les salariés au moment de la décision de VAE en 2022 :

Champ : Ne renseigner que les salariés occupés recensés en IQ2.

	VAE totales	VAE partielles
Fonctionnaires	1	0
CDI	10	42
CDD	2	1
Contrat d'intérim	0	0

ICOM : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs au statut d'emploi des candidats au sein de votre établissement (spécificités de votre établissement, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.)

--

Après l'examen du jury, les VAE refusées

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

JQ1 : Nombre de candidats à une VAE refusés selon le diplôme visé et le genre en 2022 :

Remarque : Les modalités affichées sont conditionnées par les réponses cochées en FQ3

	Homme	Femme
DUT-DEUST-DNTS :		
BUT :		
Licence professionnelle (LMD)		
Licence (LMD) :		
Master (LMD) :	1	1
Diplôme d'ingénieur :		
Doctorat (LMD) :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 4 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 5 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 6 :		
Autres diplômes ou titres inscrits au RNCP de niveau 7 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 4 :		

	Homme	Femme
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 5 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 6 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP de niveau 7 :		
Autres diplômes ou titres non-inscrits au RNCP sans niveau		

JCOM : Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatifs aux demandes de VAE refusées au sein de votre établissement (spécificités de votre établissement, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.)

Les diplômes les plus demandés et les VAE collectives

Remarque : Ce bloc de questionnaire n'est actif que si BQ2 = « Oui »

KQ1 : Liste des 5 diplômes ou titres ayant fait l'objet du plus grand nombre de demandes de VAE en 2022 (en %) :

Champ : Sont comptabilisés tous les dossiers examinés au cours de l'année 2022 par un jury de VAE (sans les préconisations post-jury). Il s'agit des dossiers qui ont été déposés ou dont la recevabilité est favorable en 2022.

Intitulé du diplôme ou titre	Niveau du diplôme	Nombre de candidats visant ce diplôme ou titre	% au regard du nombre total de candidatures déposées
Licence professionnelle Droit, Économie, Gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Conseiller souscripteur gestionnaire en assurance	6	8	20%
Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales mention Guide conférencier	6	5	12,5%
Licence Professionnelle Droit, Économie, Gestion mention Assurance, banque, finance : supports opérationnels parcours Back office bancaire	6	5	12,5%
Licence Professionnelle Droit, Économie, Gestion mention Assurance, banque, finance : chargé de clientèle parcours Clientèle particuliers	6	3	7.5%
Licence Sciences Humaines et Sociales mention Sciences de l'éducation parcours Accompagnement socio-éducatif et formation	6	3	7,5%

KQ2 : En 2022, avez-vous fait de la VAE engageant plusieurs salariés d'une même entreprise (VAE collective) ? (Oui/**Non**)

KQ3 : Combien de partenariats avez-vous conduit dans ce cadre et combien de VAE concernées ?

Remarque : Cette question est activée seulement si KQ2 = « Oui »

Champ : Sont comptabilisés tous les dossiers examinés par un jury au cours de l'année 2022 (sans les préconisations post-jury).

	Nombres de partenariats	Nombres de bénéficiaires	Nombre de VAE totales accordées	Nombre de VAE partielles accordées
Avec des structures privées (entreprises, grands groupes...)				
Avec des structures publiques (collectivités territoriales, établissements publics...)				

Avez-vous des éléments à nous faire remonter relatif à vos données VAE (spécificités de votre établissements, qualité de l'extraction et de la compilation des données etc.) ?